

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 3 (1909-1910)
Heft: 19

Artikel: Chalamala : comédie lyrique en trois actes : paroles de Louis Thurler :
musique de Emile Lauber
Autor: Humbert, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La plupart des sociétés possèdent un matériel de voix excellent : ténors montant haut et clair, basses solides mais manquant généralement (à l'exception de celles de l'*Orphéon* de Neuchâtel) de plénitude. L'*Union chorale* de La Chaux-de-Fonds, seule entre toutes, manie avec une virtuosité sans pareille ce que certains chanteurs appellent la voix mixte. Elle a la souplesse, l'élégance et la légèreté. Son directeur pourrait, semble-t-il, l'entraîner maintenant vers plus de puissance et de mâle énergie. Parmi les autres sociétés — les deux que j'ai mentionnées sont arrivées premières *ex-æquo* au concours d'exécution — une seule m'a satisfait pleinement au point de vue musical : l'*Espérance* de Travers. Je ne dis pas qu'elle ait chanté le mieux, je dis seulement qu'elle a fait preuve de la musicalité la plus sûre et la plus affinée. Ce fut elle aussi qui sortit première au concours de lecture à vue, avec 17 1/2 points sur 18.

La donnée presque enfantine de ce concours à vue (solfège de M. Edmond Röthlisberger, à une voix, à quatre temps simples, en *ut* majeur et sans accident), ainsi que l'incomparable supériorité d'exécution du chœur libre sur le chœur imposé (de M. Alexandre Denéréaz, pour chacune des trois divisions) permettent de supposer que le « serinage » est encore en honneur chez les chanteurs neuchâtelois comme en bien d'autres endroits ! Il disparaîtra peu à peu, grâce à l'intelligente activité des directeurs, grâce au désir de savoir et de connaître des chanteurs. Car l'un et l'autre sont évidents. Une seule œuvre, parmi les chœurs libres, prêtait le flanc à la critique même la plus bienveillante : un chœur qui, en dépit de son titre, n'est ni patriotique, ni suisse, ni surtout... musical. Et j'ai constaté presque toujours une recherche de clarté, de précision, un souci de la structure interne des œuvres, comparables seulement à l'intérêt, à la sollicitude de l'horloger pour les rouages d'une pièce compliquée.

Par ailleurs, l'interprétation n'est pas sans quelque sécheresse. Elle manque de cette atmosphère que créent l'intime compréhension de l'œuvre, la pénétration constante et réciproque du sujet poétique et de la phrase musicale. M. Ch. Troyon l'a dit et je ne saurais trop le répéter : on ne tient pas assez compte de *ce qui n'est pas écrit* ! Mais pour en tenir compte il ne suffit point d'un peu de bon vouloir et d'intuition ; il faut une culture intense alliée à une sensibilité artistique affinée de tous les organes qui participent à l'exécution.

Plus de culture, tel doit être le mot d'ordre de toutes les sociétés chorales d'hommes, quelle que soit la distance qui les sépare l'une de l'autre ou, plus encore, d'un canton à l'autre. Plus de vraie culture, — culture littéraire, musicale, morale. C'est à ce prix seulement que ces sociétés pourront conquérir leur place au soleil de l'art et faire leur partie dans le grand concert d'une humanité régénérée par l'attrait de l'idéal.

GEORGES HUMBERT.

Chalamala

Comédie lyrique en trois actes. Paroles de Louis Thurler. Musique de Emile Lauber.

BULLE, 3 juillet 1910.

Le titre que je viens de transcrire de la brochure est complété par ces mots très significatifs : « représentée à Bulle par la *Chorale* et avec le concours de la population tout entière ». On ne saurait, en effet, caractériser mieux ni en moins de mots l'ouvrage dont la primeur vient de nous être offerte et que les auteurs eux-mêmes ont tenu souvent à appeler un *opéra populaire* : une « chorale », plus grande par l'énergie que par le nombre, plus audacieuse qu'expérimentée, rêve de célébrer son pays en une œuvre d'art appropriée autant que possible à ses ressources. Ce rêve, elle le caresse ; elle l'affirme par la voix de MM. le Dr Thurler, d'Estavayer, et Emile Lauber, le bon musicien neuchâtelois ; elle l'ex-

prime avec le concours de quelques solistes — M^{lle} H.-L. Luquiens, MM. Duvernet, Daniel et Denizot, — d'un orchestre formé tout exprès et placé sous la direction de M. Th. Radraux, enfin et surtout « de la population tout entière ».

C'est là sans doute ce qu'il faut admirer tout d'abord : cette force immense secouant les plus lourdes inerties, entraînant tous ceux que régit habituellement la loi du moindre effort, ce désir d'action, ce travail acharné de plusieurs mois dans un but unique et tout désintéressé. Un tel effort ne saurait en aucun cas être perdu, il porte en soi sa récompense et le meilleur de sa valeur, — nous en félicitons très chaleureusement la « Chorale » de Bulle et tous ses auxiliaires.

Quant à l'œuvre elle-même — appelons-la comédie lyrique, opéra populaire ou simple spectacle gruérien, comme vous le voulez — elle se donne telle qu'elle est, sans grandes prétentions philosophiques, littéraires, musicales, ni même scéniques. Elle s'en va cahin-caha, tantôt ici, tantôt là, de droite, de gauche, successivement « festspiel », opéra comique et tragédie lyrique. Le texte, en un soi-disant vieux français d'un goût souvent douteux, y fait des concessions fréquentes à la musique ; la musique à son tour en fait au texte et tous deux en font à la mise en scène qui en fait à tous deux... D'où je crois pouvoir conclure à l'absence en tout ceci d'une haute préoccupation d'art mise en pratique par une volonté ferme et unique. Peut-être même l'erreur fut-elle dans le point de départ lui-même (comédie lyrique), cause de la plupart des grandes difficultés d'exécution ?

Je ne songe nullement à donner ici quelque résumé analytique d'un ouvrage que tous nos journaux ont abondamment commenté avant comme après la première. On me permettra seulement, après avoir exposé mon impression d'ensemble avec une sévérité que d'aucuns jugeront excessive mais qui a du moins le mérite d'être sincère, de dire quelques-unes des pages de la partition dans lesquelles M. Emile Lauber (qu'il ne faut pas confondre avec son frère Joseph, du Conservatoire de Genève) s'est montré le musicien charmant, gai, spirituel et parfois vigoureux que l'on sait : ce sont les chœurs de la foule, au début, très alertes et vivants, mais gâtés par une mise en scène trop apparemment composée de « clichés » ; c'est le moment délicieux où dans la tiédeur du crépuscule les petits chevières descendent de la montagne avec leur troupeau et chantent leurs chansons au doux tintement des clochettes ; c'est la joyeuse coraule ; c'est la chanson de Chalamala au comte et à la comtesse de Gruyères qu'on ne tardera pas à chanter un peu partout, comme d'autres encore sans doute.

La toile de fond du premier acte, signée Furet, est tout imprégnée de la poésie de la Gruyère, en ses teintes très douces et très fines. Mais... c'est d'admirable peinture de chevalier ; on y sent le parti-pris de ne pas faire de décor. Il eut mieux valu s'en abstenir !

Quant aux interprètes, ils se sont fort bien comportés, sous la direction un peu « militaire » de M. Radraux : M^{lle} H.-L. Luquiens, dont la voix charmante se ressentait quelque peu de la fatigue excessive des répétitions ; M. Duvernet qui, avec l'autorité que confère le métier, remplaçait M. Spörri au pied levé ; M. Daniel, un Chalamala maniant la marotte avec désinvolture en chantant avec cette assurance spéciale que donne l'ignorance du danger ; M. Denizot enfin dont le timbre unique de ténor exigerait encore un sérieux travail d'affinement. Mais le meilleur interprète de tous, ce fut sans doute le chœur, le chœur d'hommes principalement qui chanta avec verve, entrain et presque toujours juste.

Ainsi j'en reviens à ce que je disais au début de ces lignes : il faut féliciter la « Chorale » de Bulle de sa courageuse initiative et souhaiter qu'un succès toujours croissant la récompense de ses efforts. Et si même aux yeux de quelques-uns dont j'ai le regret d'être, il y a disproportion entre ces efforts et le résultat obtenu, ce ne doit pas être une cause de découragement. Les auteurs eux-mêmes savent, j'en suis certain, que pour eux *Chalamala* n'est qu'une étape, — pour l'un, le musicien, au début d'une carrière encore riche de promesses, pour l'autre, le littérateur, au cours d'une activité qui n'en est plus à compter ses succès.

Nous attendons avec confiance de l'un et de l'autre l'œuvre prochaine.

GEORGES HUMBERT.